

# Les expositions professionnelles des salariés agricoles aux **contraintes organisationnelles et relationnelles**

La période de référence est l'année (le travail en général, la situation habituelle de travail). Les contraintes organisationnelles et relationnelles des salariés du champ total de SUMER 2003 se sont globalement accrues par rapport à 1994, en particulier les contraintes horaires, les rythmes de travail et les contacts avec le public, notamment dans le secteur de l'agriculture.

## Effectif des salariés agricoles répondants à l'enquête

Secteur	RA	1-2	3	4	5	6-7	8	9
<b>Nombre de répondants</b>	1615	463	103	189	28	336	394	102

## Caractéristiques du temps de travail

### Nombre d'heures de travail au cours de la dernière semaine travaillée

Plus d'un tiers des salariés du RA (36,7%) ont travaillé au moins 40 heures au cours de la semaine précédente (contre 39,0% en 1994), sachant que 85,5% des salariés agricoles travaillaient à temps complet. Les salariés du secteur culture-élevage effectuent plus fréquemment que les autres salariés agricoles des semaines de plus de 40 heures de travail.

Pourcentage de salariés exposés

	Agriculture	IAA	RA	1-2	3	4	5	6-7	8	9
Moins de 35 heures			20,9	21,8	12,6	17,5	35,7	19,6	22,1	26,5
35 heures			17,5	18,6	22,3	20,6	10,7	20,8	9,6	23,5
Entre 36 et 40 heures			38,8	32,2	48,6	40,2	42,9	35,5	46,7	36,3
<b>Plus de 40 heures</b>	<b>23,2</b>	<b>18,2</b>	<b>22,8</b>	<b>27,4</b>	<b>16,5</b>	<b>21,7</b>	<b>10,7</b>	<b>24,1</b>	<b>21,6</b>	<b>13,7</b>
Moyenne d'heures travaillées			37,5	38,0	37,5	38,1	34,3	37,9	37,1	35,0

## Le travail en équipes

Il s'agit du travail posté, en équipes fixes ou alternantes (2x8, 3x8, 4x8, 2x12). Près de deux tiers des salariés agricoles exposés travaillent en 2x8, un tiers en 3x8.

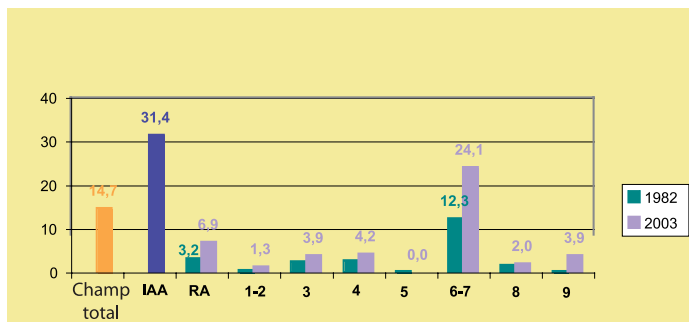


## Le travail de nuit (même occasionnel)

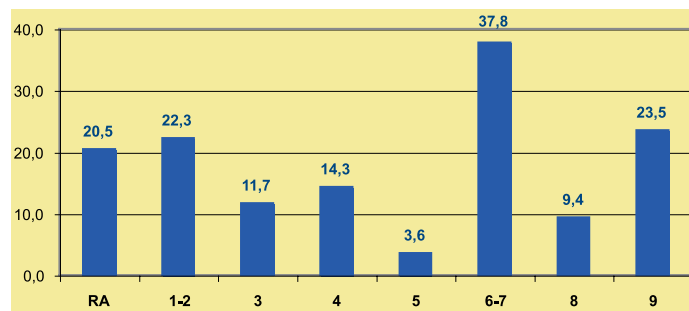
Les horaires de travail de nuit sont compris entre 21h et 6h. Le travail de nuit est réalisé entre 0h et 5h par 7,9% des salariés des IAA et par 17,0% des salariés de la coopération agricole.

Les salariés du secteur coopération sont parmi les salariés du RA le plus souvent soumis à des contraintes de temps de travail : semaine longue de travail, travail en équipes fixes ou alternantes (qui a doublé entre 1982 et 2003) et travail de nuit effectué par près d'un tiers d'entre eux à hauteur de 25 à 102 jours par an, par 14,3% de 103 à 206 jours et par 7,3% plus de 207 jours.

Pourcentage de salariés exposés au travail en équipes



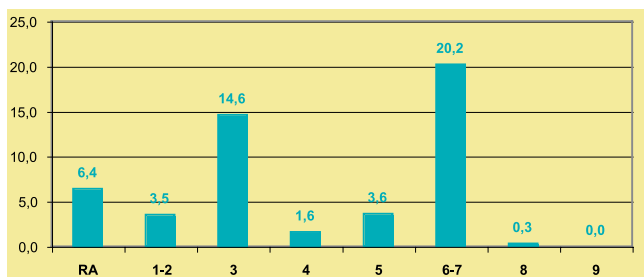
Pourcentage de salariés du RA exposés au travail de nuit



## Contraintes du rythme de travail

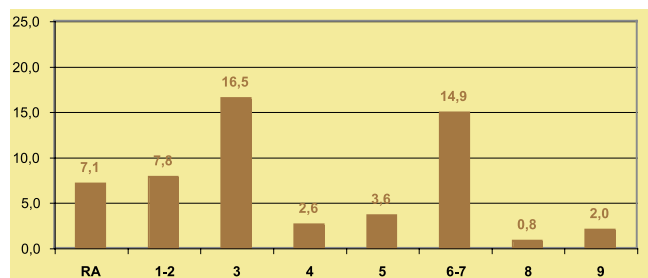
### Rythme de travail imposé par le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce

Pourcentage de salariés du RA exposés



### Rythme de travail imposé par la cadence automatique d'une machine

Pourcentage de salariés du RA exposés



La cadence automatique d'une machine ou le déplacement automatique d'un produit est présent surtout chez les salariés forestiers et des coopératives. Au moins une de ces contraintes touche 7,8% du champ total, 7,5% des salariés de l'agriculture, 28,8% des IAA et 9,7% du RA.

## Obligation de se dépêcher pour faire son travail

Pourcentage de salariés exposés	Champ total	Agriculture	IAA	RA	1-2	3	4	5	6-7	8	9
Toujours ou souvent	40,5	26,5	42,5	34,6	22,4	31,1	34,9	32,1	44,6	45,2	18,6
Parfois				45,3	44,3	50,5	45,5	53,6	42,9	43,9	55,9
Jamais				20,1	33,3	18,4	19,6	14,3	12,5	10,9	25,5

Les contraintes de rythme de travail se retrouvent essentiellement chez les salariés des coopératives mais aussi chez les salariés des travaux forestiers (cadences automatiques) et des OPA (rapidité des tâches à accomplir).

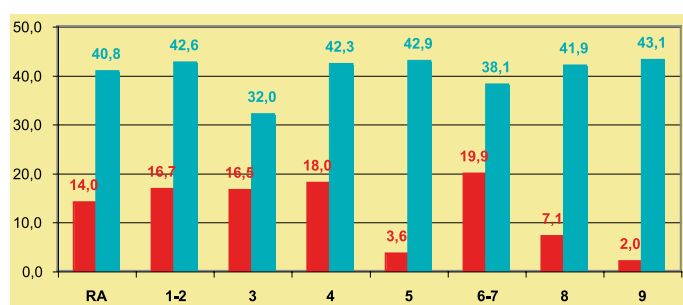
## Autonomie et marges d'initiative

### Pas de possibilité de changer l'ordre des tâches à accomplir pour mener à bien son travail

Parmi les salariés du RA, 14,0% des salariés ne peuvent pas faire varier l'ordre des tâches à accomplir et plus de 4 salariés sur 10 ne peuvent le modifier que pour certaines tâches. Dans les IAA, 26,4% ne peuvent pas changer cet ordre (19,9% en coopération) et 15,9% en agriculture (16,7% dans les secteurs 1-2, 3).

L'autoquestionnaire de Karasek confirme ce manque de marge d'initiative. Les trois questions sur l'autonomie font apparaître que 16,9% des salariés ne peuvent pas souvent prendre de décision, que 23,1% ont peu de liberté pour décider de la façon de faire leur travail, et que 25,2% ne peuvent pas influencer le déroulement de leur travail.

Pourcentage de salariés du RA exposés



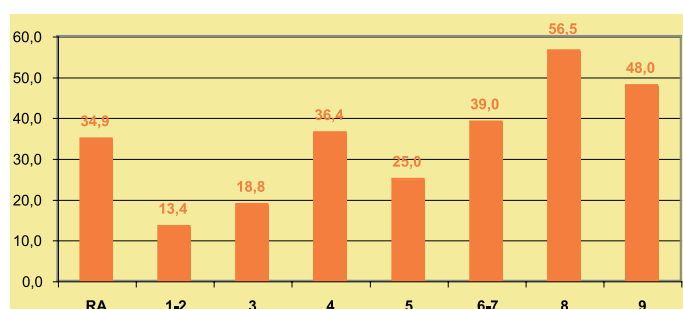
- NON
- OUI, selon les tâches

## Contact avec le public

Parmi les salariés agricoles, 63,5% sont en contact (direct ou par téléphone) avec les clients, dont 10,8% ont des rapports de tension permanente ou régulière. Le contact avec la clientèle dépasse 70% pour 3 secteurs : l'artisanat (85,7%), les OPA (80,5%), les ETA/JEV (75,1%) avec des situations de tension régulière s'élevant respectivement à 4,2%, 12,9% et 12,0%.

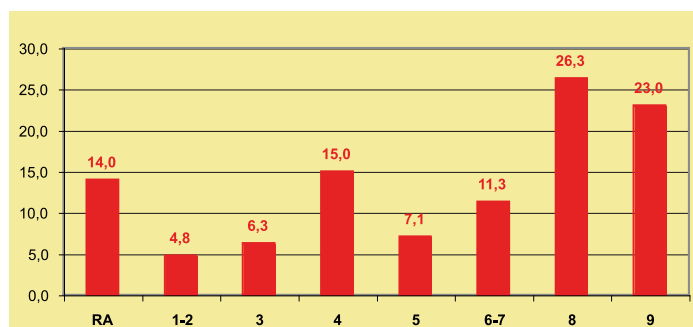
### Risque d'agression verbale

Pourcentage de salariés du RA exposés



## Risque d'agression physique (y compris sexuelle)

Pourcentage de salariés du RA exposés



Entre 1994 et 2003, le nombre de salariés de l'agriculture exposés à des risques d'agressions physiques a triplé et doublé dans les IAA. Les risques d'agression verbale et physique sont prégnants chez les salariés du secteur des OPA, mais aussi des ETA/JEV et de la coopération. Parmi les salariés de ces secteurs ayant répondu à l'autoquestionnaire et déclaré subir des agressions verbales, un quart d'entre eux en était victime au moins 6 fois par an dans les secteurs 6-7 et 8 et la moitié dans le secteur 4. Les expositions à des agressions sont plus élevées chez les salariés agricoles que dans l'ensemble des salariés de l'agriculture (respectivement 21,8% et 8,8% pour les agressions verbales et physiques) et des IAA (21,0% et 6,1%).

## Qualité du poste et/ou de l'environnement de travail du point de vue de l'organisation du travail, appréciée par le médecin du travail

Répartition des salariés du RA exposés (%)

	RA	1-2	3	4	5	6-7	8	9
<b>Très mauvais</b>	1,5	0,7	0,0	1,1	0,0	3,7	1,3	1,0
<b>Mauvais</b>	18,4	15,7	17,0	18,0	7,2	27,1	17,5	11,0
<b>Bon</b>	64,5	64,6	72,0	69,4	57,1	59,1	66,6	60,0
<b>Très bon</b>	15,6	19,0	11,0	11,5	35,7	10,1	14,6	28,0

L'organisation du travail a été jugée mauvaise ou très mauvaise par le médecin du travail pour un salarié agricole sur cinq. Cette proportion atteint près d'un tiers dans le secteur coopération.

### Définition des populations étudiées

Champ total : régime du commerce et de l'industrie, régime agricole, hôpitaux publics, La Poste, EDF-GDF, SNCF, Air-France

Agriculture : agriculture, chasse, sylviculture et exploitation forestière

IAA : industries agricoles et alimentaires

RA : régime agricole

1-2 : culture-élevage

3 : travaux forestiers

4 : entreprises de travaux agricoles et jardins espaces verts

5 : artisanat rural

6-7 : coopération

8 : organismes professionnels agricoles

9 : activités diverses